



MAJORDOME PRIVÉ
offrez à vos hôtes un séjour tout confort

Honoraires de Transaction

Ventes habitation/terrain (1)

Jusqu'à 20 000 € :	1 500 € TTC
De 20 001 € à 50 000 € :	8 % TTC
De 50 001 € à 100 000 € :	6 % TTC avec un minimum de 4000 €
De 100 001 € à 500 000 € :	5 % TTC avec un minimum de 6000 €
Au-delà de 500 000 € :	4% TTC

Avis de valeur (2)

Appartement : 150 € TTC

Maison : 200 € TTC

(1) Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire expresse, entre les parties, stipulée au mandat de vente

(2) Le montant de ces honoraires est offert lorsque l'avis de valeur est suivi de la signature d'un mandat de vente

Honoraires de gestion en location saisonnière

A la charge du bailleur :

20% HT soit 24% TTC (1)

(1) Calcul réalisé sur les encaissements. Taux de TVA 20 %

Acompte mensuel de 90% du montant des réservations, déduction faite des honoraires de gestion.
Compte rendu de gestion trimestriel avec versement du solde de loyer réel et non d'une provision sur loyer.